

Consultation  
nationale



Respectons  
l'eau



# tous pour l'eau

CONSULTATION NATIONALE  
SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

2 mai 2 novembre 2005

## DOSSIER PRESSE

L'eau est un patrimoine vital commun de la nation. Sa préservation concerne chacun d'entre nous. La France et les autres pays de l'Union européenne se sont fixé un objectif de reconquête de la qualité des milieux aquatiques d'ici 2015. C'est dans le cadre de cette politique ambitieuse que, pour la première fois à une telle échelle, les citoyens sont invités à participer à une vaste consultation. Il s'agit de recueillir leur avis sur les grands enjeux de l'eau et sur les actions qui permettront de retrouver une eau de qualité.

### CONTACTS PRESSE

Clothilde Bujoli  
Tél : 04 95 51 64 20

Vincent Calendini  
Tél : 04 95 51 64 54

Collectivité Territoriale de Corse  
[communication@ct-corse.fr](mailto:communication@ct-corse.fr)

- chapitre 1 > **L'EAU, AU CŒUR DES DÉBATS** \_\_\_\_\_ p.3
- Consultation du public en Corse : sensibilisation, information, recueil des avis
  - Consultation du public : mode d'emploi
- chapitre 2 > **UNE AMBITION POUR L'EAU : LE BON ÉTAT EN 2015** \_\_\_\_\_ p.5
- Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les points clés
  - DCE, les grandes étapes
- chapitre 3 > **L'ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES EN 2005** \_\_\_\_\_ p.7
- État des lieux, la démarche
  - État des lieux, les enseignements
  - Huit enjeux, huit défis
- chapitre 4 > **UN ENSEMBLE DE MILIEUX FRAGILES ET INTERDÉPENDANTS** \_\_\_\_\_ p.10
- chapitre 5 > **DES MENACES ET DES PRESSIONS NOMBREUSES** \_\_\_\_\_ p.11
- chapitre 6 > **DES CLÉS POUR COMPRENDRE L'EAU** \_\_\_\_\_ p.12

## L'EAU AU CŒUR DES DEBATS

C'est l'une des innovations majeures de la directive cadre européenne sur l'eau : l'implication directe des citoyens, appelés à donner leur avis tout au long de sa mise en œuvre. Première étape : de mai à octobre 2005, avec la consultation du public sur les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques, sur la base de l'état des lieux réalisé dans chaque bassin hydrographique. Les Comités de bassin coordonnent cette consultation sur leur territoire, le ministre de l'écologie et du développement durable en a donné le « top départ » lors de la journée mondiale de l'eau le 22 mars dernier.

### UNE CAMPAGNE NATIONALE D'INFORMATION « RESPECTONS L'EAU »

Bien que reconnue comme vitale par l'ensemble des citoyens, l'eau - plusieurs sondages récents l'ont montré - reste avant tout considérée comme un bien de consommation et n'est quasiment jamais associée à la notion de milieux aquatiques. Ainsi, l'eau domestique occulte l'eau en tant que rivière, nappe souterraine, source ou océan et le cycle de l'eau est largement méconnu. Par ailleurs, la détérioration des milieux est généralement associée à l'activité jugée polluante de plusieurs secteurs économiques (industrie, agriculture), le citoyen estimant ne pas avoir de prise sur ce problème. Face à ces constats, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a souhaité, outre une information du public sur la consultation elle-même, apporter aux Français des éléments de connaissance sur l'eau et les sensibiliser aux conditions, aux enjeux, aux acteurs... de sa gestion durable. La campagne s'appuie sur des brochures d'information, douze spots télévisés diffusés sur TF1, des articles de presse, un portail ouvrant sur les sites internet mis en place dans tous les bassins...



### CONSULTATION DU PUBLIC EN CORSE : SENSIBILISATION, INFORMATION, RECUEIL DES AVIS

#### > "TOUS POUR L'EAU!"

La campagne nationale est relayée dans chaque bassin. Sensibiliser le public aux enjeux liés à l'eau, l'informer sur l'état des eaux en Corse et sur les perspectives futures de leur gestion, faciliter l'expression et le recueil des avis... tels sont les objectifs de la campagne "Tous pour l'eau", mise en place par le Comité de bassin de Corse avec l'appui de la Collectivité Territoriale de Corse, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et de l'État (DIREN). Un programme qui se décline en plusieurs types d'actions.

#### > DES DOCUMENTS LARGEMENT DIFFUSÉS

Affiches, dépliants d'information... un ensemble de documents diffusés sur tout le bassin doit permettre au public de prendre connaissance de la consultation, des conditions de celle-ci et des enjeux de l'eau en Corse.

La presse régionale, régulièrement informée, se fera également le relais de l'opération.

Enfin, les différents documents relatifs à la consultation seront disponibles dans les préfectures, les sous-préfectures, à la Collectivité Territoriale de Corse à Ajaccio, au siège de l'Agence de l'eau à Lyon, ainsi que dans toutes les mairies de l'île.

#### > DES FORUMS POUR S'INFORMER ET DÉBATTRE

Quatre forums sont programmés entre juin et octobre en Corse. Ils ont vocation à aborder des problématiques locales liées à l'eau mais également à présenter la Directive cadre européenne et ses objectifs, ainsi que les grands enjeux de l'eau en Corse.

Une large place y sera réservée aux questions du public et au débat.

#### > DES PARTENAIRES ACTIFS DANS TOUT LE BASSIN

Pour diffuser l'information sur l'eau et la consultation le plus largement possible, afin de toucher tous les publics, le Comité de bassin de Corse a mis en place un dispositif original de partenariat avec trois associations.

Relais d'information dans leurs supports de communication ou partenaires engagés dans l'organisation de manifestations autour de l'eau, ils sont les ambassadeurs de la démarche auprès du public.

## L'EAU AU CŒUR DES DEBATS

### > UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

Le cycle de l'eau, c'est quoi ? Quels sont les milieux aquatiques et quelles menaces pèsent sur eux ? Quels sont les enjeux de l'eau aujourd'hui et demain dans le bassin de Corse ? Qui peut agir et comment ?

Ces thèmes, et d'autres, sont évoqués dans une exposition destinée à tourner durant toute la durée de la consultation.

### > UN QUESTIONNAIRE

Pour faciliter l'expression des citoyens, un questionnaire sur l'eau et ses enjeux dans le bassin de Corse a été établi.

Il est découpé en plusieurs grandes thématiques : eau et environnement, eau et vie économique, eau et gestion solidaire.

Il sera largement diffusé par la Collectivité Territoriale de Corse et ses partenaires, et sera disponible en ligne sur le site internet de la consultation.

### > UN SITE INTERNET DÉDIÉ : [www.touspourleau.fr](http://www.touspourleau.fr)

Pour tout savoir et accéder à la totalité des documents : les lieux de consultation, les milieux, ce qui les menace, les grands enjeux, l'état des lieux dans le bassin, la Directive cadre européenne, les textes officiels, les actualités, la boîte à outils...

## CONSULTATION DU PUBLIC EN CORSE : MODE D'EMPLOI

### > QUI EST CONSULTÉ ?

L'ensemble des habitants du bassin, particuliers, professionnels, associations...

### > SUR QUOI ?

Les principaux enjeux de l'eau en Corse ; le programme de travail qui définira les axes futurs de la gestion de l'eau (le SDAGE).

### > QUAND ?

Durant six mois, entre mai et octobre 2005.

### > OÙ POURRA-T-ON PRENDRE CONNAISSANCE DES DOCUMENTS ?

Dans les préfectures et les sous-préfectures ; au siège de la Collectivité Territoriale de Corse à Ajaccio ; au siège de l'Agence de l'eau à Lyon ; sur le site internet "Touspourleau", ainsi que dans toutes les mairies de l'île.

### > COMMENT POURRA-T-ON DONNER SON AVIS ?

Par écrit, grâce au questionnaire relatif aux enjeux de l'eau dans le bassin, ou sur les registres qui seront mis à disposition dans les lieux de consultation ; par courrier postal ou électronique adressé au président du Comité de bassin de Corse (via la Collectivité Territoriale de Corse).

### > COMMENT CET AVIS SERA-T-IL PRIS EN COMPTE ?

Après dépouillement des questionnaires et des registres, les avis seront transmis au Comité de bassin qui les prendra en compte lors de l'établissement des documents définitifs fixant les enjeux dans le bassin et le programme du SDAGE. Le SDAGE rendra compte de la manière dont ces observations ont été intégrées.

À noter : le projet de SDAGE fera l'objet d'une consultation similaire pendant six mois en 2007-2008

## 2

**UNE AMBITION POUR L'EAU,  
LE BON ÉTAT EN 2015**

Le 23 octobre 2000, les pays de l'Union européenne adoptaient la directive européenne "établissant un cadre pour l'action communautaire dans le domaine de l'eau". Inspirée du modèle français de gestion de l'eau dans son cadre naturel, le bassin hydrographique, cette directive cadre poursuit un objectif très ambitieux : le bon état des eaux d'ici 2015.

**DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU, LES POINTS CLÉS****> LA RECONQUÊTE DES MILIEUX AQUATIQUES**

C'est l'objectif de la directive, qui concerne l'ensemble des eaux : cours d'eau, zones humides, eaux côtières, eaux souterraines... Tous ces milieux aquatiques devront être en bon état d'ici à 2015, sauf dérogations justifiées par des raisons techniques ou économiques.

**> UNE MISE EN ŒUVRE DANS CHAQUE BASSIN**

Chaque grand bassin hydrographique (la France en compte douze, également appelés "districts hydrographiques") doit décliner et mettre en œuvre, à son échelle, la directive européenne.

**> UNE IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS DE L'EAU**

Tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau participent activement aux différentes étapes de mise en œuvre de la directive: services de l'État, collectivités territoriales, usagers économiques (industriels, agriculteurs...), associations, mais également chaque citoyen, appelé aujourd'hui à donner son avis sur les orientations futures de la gestion de l'eau dans son bassin.

**> DES AMÉLIORATIONS PROFITABLES À TOUS**

Les bénéfices attendus sont une meilleure qualité écologique des eaux douces (y compris les eaux souterraines) et des eaux côtières en Europe, une plus grande diversité biologique, l'atténuation des conséquences des inondations et des sécheresses... Autant d'améliorations qui autorisent une large panoplie d'usages : eau potable, baignade, élevage de coquillages, pêche...

**> CONCRÈTEMENT, EN CORSE...**

Une véritable auscultation des milieux aquatiques (une centaine de masses d'eau) a été réalisée en 2003-2004 à partir des connaissances existantes. Un état des lieux en a résulté. Puis ces informations ont été croisées avec des données portant sur les évolutions probables de l'urbanisation, l'industrie, l'agriculture... afin d'imaginer des scénarios d'évolution. Cette démarche a permis d'identifier les problèmes importants du bassin, en l'occurrence huit enjeux sur lesquels porte aujourd'hui la consultation du public. Il appartiendra ensuite au Comité de bassin de Corse de définir et de planifier les actions à mettre en œuvre, en intégrant la dimension économique. Ce futur plan de gestion (premier SDAGE spécifique à la Corse) sera lui aussi soumis à l'avis du public.

**BON ÉTAT, C'EST À DIRE...**

Pour les eaux superficielles, l'évaluation de l'état des eaux repose sur deux composantes : l'état chimique (en regard des normes européennes d'usages : baignade, production d'eau potable, élevage de coquillage...) et l'état écologique, apprécié selon des critères biologiques. Si l'état chimique et l'état écologique sont bons, le "bon état" est reconnu. Pour les eaux souterraines, le bon état est apprécié en fonction de la qualité chimique de l'eau et de la quantité d'eau (au sens d'équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe).

**UNE AMBITION POUR L'EAU,  
LE BON ÉTAT EN 2005**

**DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU, LES GRANDES ÉTAPES**

**> 23 octobre 2000**

Adoption de la Directive cadre européenne sur l'eau.

**> 2003-2004**

Réalisation de l'état des lieux du bassin de Corse, un important chantier, véritable auscultation d'environ 100 masses d'eau.

**> 21 avril 2004**

Loi de transposition de la directive en droit français.

**> Fin 2004 - début 2005**

Consultation de l'Assemblée de Corse, des Conseils généraux, des Chambres consulaires, de la commission locale de l'eau de Biguglia, des communautés d'agglomérations, des communautés de communes et des associations départementales des maires sur les enjeux stratégiques mis en évidence lors de l'élaboration de l'état des lieux dans le bassin.

**> Début 2005**

Publication de l'état des lieux du bassin de Corse : description de l'état des milieux et des pressions exercées, identification des milieux risquant de ne pas atteindre le bon état, identification des principaux enjeux.

***Courant 2005***

*Projet de loi sur l'eau visant à rénover la politique de l'eau en France, et à en améliorer l'efficacité par une rationalisation du rôle des différents acteurs impliqués.*

**> Printemps - automne 2005**

Consultation du public sur les enjeux identifiés dans chaque bassin et le programme de travail envisagé.

**> 2005-2006**

Élaboration de l'avant-projet de SDAGE (premier SDAGE spécifique au bassin de Corse) comportant les mesures pour atteindre le bon état.

**> Décembre 2006**

Renforcement des réseaux de surveillance de la qualité des eaux.

**> 2007 - 2008**

Consultation du public sur le projet de SDAGE puis consultation de l'Assemblée de Corse, des Conseils généraux, des Chambres consulaires, de la commission locale de l'eau de Biguglia, des communautés d'agglomérations, des communautés de communes et des associations départementales des maires.

**> 2009**

Approbation du SDAGE par l'Assemblée de Corse après élaboration par le Comité de bassin. Le SDAGE fixe les objectifs à atteindre et un premier programme de mesures (mesures réglementaires, incitations économiques, code de bonnes pratiques...).

**> 2015**

Première évaluation du niveau d'atteinte des différents objectifs.  
Mise à jour du SDAGE et élaboration d'un deuxième programme de mesures.

**> 2021**

Nouvelle évaluation du niveau d'atteinte des différents objectifs. Nouvelle mise à jour du SDAGE et élaboration d'un troisième programme de mesures.

# 3

## L'ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES EN 2005

### ÉTAT DE LIEUX, LA DÉMARCHÉ

Les travaux de l'état des lieux du bassin de Corse ont mobilisé un important réseau de techniciens de l'eau et des milieux aquatiques afin d'évaluer les probabilités d'atteindre le bon état requis par la Directive cadre européenne. Coordonné par la Collectivité Territoriale de Corse, l'Etat (DIREN) et par l'Agence de l'eau, cet important chantier a impliqué les chargés de mission et les techniciens des services des collectivités territoriales et locales, d'associations, les agents des services déconcentrés de l'État à compétence environnementale (Missions inter-services de l'eau, Conseil supérieur de la pêche, ...).

#### > UNE VÉRITABLE AUSCULTATION DES MILIEUX

Ce sont près de 100 masses d'eau (cours d'eau, nappes souterraines, eaux littorales...) qui ont été auscultées avec un double objectif :

- identifier l'ensemble des caractéristiques biologiques, des usages et des principales pressions polluantes sur les milieux ;
- réaliser des scénarios de tendances pour 2015, intégrant des perspectives de développement économique et d'aménagement du territoire.

Ces travaux ont été conduits à partir des données disponibles, issues du système de redevances de l'Agence de l'eau, des campagnes publiques de suivi des milieux, d'études, ...). Ils ont également permis d'identifier les lacunes et seront donc complétés progressivement en vue du SDAGE en 2009.

#### > UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DES ACTEURS DE L'EAU

À partir de l'ensemble de ces données et à l'aide d'une grille d'évaluation du risque de non atteinte du bon état pour chacune des masses d'eau, les experts locaux, mobilisés au cours de plusieurs réunions techniques, ont élaboré deux cartographies :

- pressions les plus significatives pesant sur le milieu (prélèvements, rejets, pollutions diffuses...);
- scénarios d'évolution, par exemple en matière de pratiques agricoles ou de projets d'assainissement.

#### > L'IMPLICATION DES "SOCIO-ÉCONOMIQUES" ET DES ÉLUS

Pour enrichir ce socle d'expertise, le monde socio-économique et les élus des collectivités ont été amenés à s'exprimer lors de séminaires animés par la DIREN, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Agence de l'eau. Ces réunions ont permis d'aborder des problématiques transversales, ou bien spécifiques à une profession avec pour finalité de prendre la mesure des usages et des activités en 2015. Notons que début 2005, la première version de l'état des lieux a également été enrichie après consultation des acteurs institutionnels de l'eau, invités à s'exprimer sur les enjeux mis en évidence.

### LA NOTION DE "MASSE D'EAU"

La "masse d'eau" est une unité territoriale cohérente (un cours d'eau ou portion de cours d'eau, une nappe ...).

En moyenne, un bassin versant compte de six à dix masses d'eau.

## ÉTAT DES LIEUX DE CORSE, LES ENSEIGNEMENTS

L'état des lieux réalisé en Corse dresse un bilan globalement positif.

**> Les spécificités de la Corse**

La Corse présente des caractéristiques physiques, biologiques et hydrologiques particulières, propres aux milieux aquatiques insulaires, en lien avec le contexte climatique : importantes variations du fait de l'alternance de pluies violentes et de périodes de sécheresse. Des aménagements ont été réalisés depuis bien longtemps sur des cours d'eau à ressource abondante (Golo, Prunelli...), afin d'alimenter en eau les populations et de permettre l'exercice d'activités économiques. L'urbanisation croissante ainsi que les augmentations saisonnières de la population en été font pression sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Les pointes de pollution (dues au tourisme d'été...) interviennent généralement en période d'étiage à un moment où les milieux aquatiques peuvent le moins se défendre car ils connaissent leurs plus faibles capacités de dilution et d'autoépuration. Des dégradations chroniques peuvent alors perturber certains usages (baignade, eau potable, eaux industrielles...) ou impliquer des surcoûts importants dans le traitement des pollutions. Les pressions sur la quantité de ressource en eau sont également importantes. L'artificialisation du littoral (urbanisation, ports, terrains gagnés sur la mer) et la lutte contre les inondations (digues, seuils...) altèrent le bon fonctionnement des milieux aquatiques. La perte de la biodiversité observée sur les secteurs très urbanisés du littoral en est un exemple significatif. La Corse a la chance de disposer d'un ensemble de milieux aquatiques globalement de bonne qualité, mais néanmoins fragile et méritant donc une attention constante.

**> Les cours d'eau**

Près des deux tiers devraient atteindre le bon état en 2015. Environ 20 % sont assimilables à des masses d'eau fortement modifiées.

**> Les eaux souterraines**

Elles sont généralement de très bonne qualité. Mais des interrogations se posent sur l'état quantitatif en 2015 de certains sous secteurs.

**> Les eaux côtières**

Près de 60 % d'entre elles (qui représentent 85 % de la superficie totale) devraient atteindre le bon état en 2015.

**> Les eaux de transition (lagunes littorales)**

Trois sur quatre risquent de ne pas atteindre le bon état en 2015.



**HUIT ENJEUX, HUIT DÉFIS**

L'état des lieux a mis en évidence les principales problématiques auxquels les gestionnaires de l'eau devront faire face pour atteindre le "bon état" voulu par la Directive cadre européenne sur l'eau. Huit enjeux principaux ont été identifiés, qui touchent à la satisfaction des besoins en eau, la protection des milieux aquatiques et la gestion du patrimoine eau. Ils sont autant de défis lancés aux acteurs de l'eau, sur lesquels, aujourd'hui, les citoyens sont invités à s'exprimer.

- 1 • **Quelle stratégie d'équipement et de gestion de la ressource en eau ?**
- 2 • **Comment rendre compatible le développement de l'énergie renouvelable et la protection des milieux aquatiques ?**
- 3 • **Comment valoriser un patrimoine «eau» exceptionnel pour le développement d'activités économiques durables en Corse ?**
- 4 • **Un espace littoral vital entre développement économique et préservation du milieu ?**
- 5 • **Un indispensable renforcement de la lutte contre les pollutions ?**
- 6 • **Le développement d'une politique de gestion locale et concertée des milieux aquatiques : condition de la réussite de la directive ?**
- 7 • **Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux compatibles avec des enjeux sociaux et économiques importants ?**
- 8 • **Comment intégrer les spécificités géographiques de la Corse dans la définition du bon état, et plus largement la définition future des objectifs environnementaux ?**

## 4

UN ENSEMBLE DE MILIEUX FRAGILES  
ET INTERDÉPENDANTS**> LES RIVIÈRES**

Milieu aquatique influencé par son bassin versant dont elle recueille les eaux de pluie et les sédiments qui forment son lit, la rivière se compose de trois éléments principaux, intimement liés les uns aux autres par les circulations d'eau : le lit mineur, le lit majeur et la nappe alluviale. Beaucoup de cours d'eau ont été profondément remaniés (digues, barrages, extraction de granulats...) avec des répercussions, parfois irréversibles, sur leur fonctionnement.

**> LES EAUX SOUTERRAINES**

Les "nappes d'eaux souterraines" ou "aquifères" sont des réservoirs souterrains alimentés par les eaux de pluie. Ils participent à l'alimentation en eau potable des populations. Généralement de bonne qualité, l'eau souterraine peut être dégradée par des pollutions diverses. Une menace d'autant plus sérieuse que la ressource se renouvelle lentement. Dans certaines nappes, des ponctions d'eau réalisées sont supérieures à leur capacité de réalimentation, ce qui peut conduire à des conflits d'usages, des intrusions d'eau salée (près du littoral), des assèchements de sources ou de cours d'eau...

**> LES ZONES HUMIDES**

Marais, étangs, tourbières, ... ont en commun la présence temporaire ou permanente d'eau douce, salée ou saumâtre. Souvent qualifiées d'infrastructures naturelles, les zones humides assurent des fonctions essentielles de régulation de la ressource en eau, de dépollution des eaux et constituent d'importants réservoirs biologiques : 30 % des plantes remarquables et menacées en France poussent dans les zones humides, deux tiers des poissons s'y reproduisent ou s'y développent. Le bassin de Corse compte près de 200 zones humides. 67 de ces zones sont des mares temporaires méditerranéennes.

**> LE LITTORAL**

La mer Méditerranée est l'ultime récepteur des eaux drainant le bassin de Corse.

Le littoral s'étend sur 900 km. C'est un écosystème riche d'une grande diversité de milieux (côtes rocheuses ou sableuses, golfes ouverts, criques fermées, lagunes, îles...), pour certains très fragiles. La proche bordure côtière concentre l'essentiel de ceux-ci et des ressources marines.

Espace de développement des populations et d'activités économiques diverses, le littoral a connu de nombreux aménagements (portuaires, industriels, urbains et touristiques) qui l'ont largement artificialisé.

**> LES LAGUNES**

En liaison avec la mer et les eaux continentales, la lagune est un étang d'eau saumâtre. Ce milieu confiné reçoit les eaux drainant le bassin versant, via des cours d'eau et/ou des canaux artificiels. Avec son faible renouvellement des eaux, la lagune peut avoir besoin de plusieurs années pour se restaurer une fois la cause de la dégradation supprimée. Elle "stocke" les apports polluants du bassin versant dans la vase et les sables qui les "relarguent" périodiquement selon les conditions climatiques.

Les lagunes littorales constituent un patrimoine naturel emblématique des côtes méditerranéennes.

Ce sont des pôles d'attraction pour l'homme qui y a développé de nombreuses activités : pêche, conchyliculture (huîtres, moules), chasse, découverte de la nature ...

# 5 DES MENACES ET DES PRESSIONS NOMBREUSES

## > LES POLLUTIONS

Industries, agriculteurs mais aussi particuliers... tous émettent des pollutions.

La pollution de l'eau a plusieurs origines :

- rejets ponctuels et identifiés : stations d'épuration urbaines activités industrielles et installations portuaires ;
- pollutions dites « diffuses ou dispersées » : d'origine agricole (élevage, engrais, pesticides), provenant du lessivage par la pluie des surfaces imperméables telles que les routes (hydrocarbures, métaux lourds) ou des particuliers (déchets de toute sorte).

Leurs sources sont difficilement identifiables car les responsables sont multiples.

Les formes de pollution sont diverses : organique (déjections humaines et animales), minérale (azote et phosphore des engrais et des lessives), bactériologique, déchets (encombrants, sacs plastique, cadavres d'animaux...), mais également toxiques.

Même si ce dernier type de pollution est moindre en Corse, parmi les polluants toxiques, on trouve :

- les métaux lourds : les rares problèmes rencontrés en Corse trouvent leur origine dans les exploitations minières abandonnées ;
- les pesticides : utilisés par les agriculteurs pour lutter contre les insectes, les champignons et les plantes nuisibles aux cultures, ils servent aussi aux particuliers pour l'entretien des jardins et aux collectivités pour l'entretien des espaces verts publics, des bordures de routes ou de voies ferrées. En Corse on trouve principalement des herbicides. On détecte aussi ces molécules dans des bassins versants qui ne sont pas agricoles.

Les pollutions toxiques dans les milieux aquatiques relèvent d'enjeux de santé publique (risques avérés pour les utilisateurs, par exemple agriculteurs avec les pesticides), d'enjeux environnementaux (en compromettant le cycle de vie des organismes aquatiques comme les algues et les poissons, même à très faible dose), d'enjeux économiques (surcoût de la dépollution, coût des contrôles, activités compromises).

## > LES PRÉLÈVEMENTS

Le bassin de Corse consomme 80 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an, provenant des eaux de ruissellement (65 millions de m<sup>3</sup>) et des nappes (15 millions de m<sup>3</sup>). 55 % de l'eau prélevée sont utilisés pour l'usage agricole, 45 % pour l'alimentation en eau potable. Les précipitations étant abondantes, la ressource en eau est globalement excédentaire. Mais elle est mal répartie dans le temps et dans l'espace ce qui ne permet pas de répondre de façon optimale aux besoins. Les prélèvements deviennent problématiques dès lors qu'ils dépassent les capacités des milieux aquatiques, notamment en période de sécheresse. Il est aujourd'hui nécessaire de mobiliser des ressources complémentaires, d'augmenter les capacités de stockage et de créer de nouvelles connexions et transferts entre bassins versants. Il convient aussi d'améliorer les connaissances des potentialités en eau de l'île, de favoriser une mobilisation de la ressource en eau au plus près de la demande et d'économiser l'eau.

## > L'HYDROÉLECTRICITÉ

Énergie renouvelable, l'hydroélectricité représente 15 % de la production nationale d'électricité. Toutefois, elle pose plusieurs problèmes vis-à-vis de l'atteinte du bon état écologique d'ici 2015. L'énergie hydroélectrique doit continuer à se développer conformément à la directive sur l'énergie renouvelable et au Plan Énergétique voté en 2001 par l'Assemblée de Corse. Celui-ci prévoit l'augmentation, d'ici à 2010, de la part des énergies renouvelables locales à 40 % de la consommation régionale (contre 25 % actuellement). La majeure partie de cette énergie proviendra de l'hydroélectricité (notamment par la construction du barrage du Rizzanese). Les problèmes récurrents d'approvisionnement nécessitent de reconsidérer rapidement la stratégie à mettre en œuvre sur l'île.

## > L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En Corse, l'eau est abondante et contribue à rendre le patrimoine naturel exceptionnel. Facteur de développement, elle est le support de nombreuses activités économiques : tourisme, pêche, aquaculture, production d'énergie... Ce développement s'est organisé principalement sur certains secteurs comme les basses vallées des rivières, certains golfes ou encore certaines lagunes engendrant de nombreuses pressions sur ces milieux avec des impacts parfois négatifs : pollutions, augmentation de la demande d'eau, bétonnage des rivières et du littoral... Pour permettre un développement économique durable, il est aujourd'hui nécessaire de maîtriser les conditions d'exercice de ces différentes activités et le développement des infrastructures associées.

# 6 DES CLÉS POUR COMPRENDRE

## > LES LOIS SUR L'EAU

### Loi du 16 décembre 1964 : les principes fondateurs

La loi du 16 décembre 1964 a instauré la gestion de l'eau dans son cadre naturel, le bassin hydrographique. Selon cette loi, pierre angulaire de la politique française depuis lors, tous les aspects de l'eau doivent être traités globalement, dans le cadre de programmes cohérents et en concertation avec tous les acteurs concernés. La loi pose également deux principes majeurs : l'eau doit payer l'eau et les pollueurs la pollution. La création des Comités de bassin et des Agences de l'eau en a résulté.

### Loi du 3 janvier 1992 : l'eau, patrimoine commun de la nation

La loi de 1992 a consacré l'eau comme patrimoine commun de la nation. Elle a inscrit sa protection et sa mise en valeur au rang de missions d'intérêt général. La loi comporte plusieurs dispositions nouvelles, notamment :

- le renforcement de la concertation ;
- un nouveau système de planification et de gestion globale (SDAGE, voir plus loin) ;
- elle fait des Agences de l'eau des forces de proposition et d'initiative et les conforte dans leur rôle d'acteur financier.

### Loi "Corse" de janvier 2002

À l'origine, le bassin de Corse faisait partie de l'entité "Rhône-Méditerranée-Corse". Depuis l'adoption de la Loi "Corse", il constitue un bassin à part entière.

### Loi du 21 avril 2004 : transposition en droit français de la Directive Cadre Européenne sur l'eau

Loi 2004-338 portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

### La future loi sur l'eau

Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques, présenté en Conseil des ministres le 9 mars 2005, a été adopté en première lecture par le Sénat le 14 avril. Pour Serge Lepeltier, ministre de l'Écologie et du Développement Durable, la future loi vise deux objectifs majeurs :

- donner à la France les outils juridiques qui lui permettront d'atteindre le bon état écologique des eaux en 2015 (objectif fixé par la Directive Cadre Européenne) ;
- donner les moyens aux collectivités de faire face aux investissements importants qu'elles doivent réaliser pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Ce projet de loi entend parachever le travail entrepris en matière de réforme de la politique de l'eau.

## > LES ACTEURS DE L'EAU

### L'État

Définition de la politique nationale de l'eau. Coordination générale des travaux de la Directive cadre sur le plan national : ministère de l'Écologie et du Développement Durable, et ses services déconcentrés en régions, les Diren, Directions régionales de l'environnement.

### La Collectivité Territoriale de Corse

En Corse, c'est à la Collectivité Territoriale de Corse que revient la responsabilité de la gestion équilibrée de la ressource en eau et l'adoption du SDAGE. La Collectivité Territoriale de Corse apporte également une aide financière aux collectivités locales pour la protection des milieux aquatiques. Les autres collectivités, Départements et Communes, jouent aussi un rôle important dans la gestion de l'eau.

### Les Comités de bassin : les "parlements de l'eau"

Ils réunissent dans chaque bassin hydrographique, l'ensemble des acteurs de l'eau (élus des collectivités, services de l'État, socioprofessionnels, usagers, associations). Ils ont pour missions de définir les grandes orientations de la politique de l'eau dans leur bassin : planification de la gestion des milieux aquatiques (élaboration et approbation du SDAGE) ; vote des redevances qui permettent de financer les politiques. Pour la mise en place de la Directive cadre, ils sont chargés de :

- piloter les procédures des états des lieux ;
- réviser les SDAGE (en Corse, élaborer le 1er SDAGE du bassin) et élaborer les programmes de mesures réglementaires et financières ;
- informer le public, préparer et suivre les consultations.

### LE COMITÉ DE BASSIN DE CORSE

Sa composition a été définie par l'Assemblée de Corse en avril 2003. Il a été installé le 10 octobre 2003.

- 36 membres en trois collèges : Elus des collectivités territoriales et locales : 14 - Représentants des usagers et personnes compétentes : 14 Socioprofessionnels et personnes qualifiées (dont le préfet de Corse et trois personnes désignées par lui) : 8.
- Président (de droit) : M. Ange Santini, président du Conseil exécutif de Corse.
- Vice-présidents : M. Jérôme Polverini, au titre des collectivités - Mme Évelyne Emmanuelli, au titre des usagers et personnes compétentes

## 6 DES CLÉS POUR COMPRENDRE

**Les agences de l'eau : organes exécutifs et outils économiques**

Il y a six agences de l'eau en métropole (« offices de l'eau » dans les DOM) : Artois-Picardie, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse. Établissements publics, elles ont pour mission de relayer la politique nationale de l'eau et de mettre en œuvre dans leur bassin la politique de gestion de l'eau définie par leur Comité de bassin. Elles s'appuient sur des programmes pluriannuels d'intervention. Les agences de l'eau perçoivent des redevances auprès des différents usagers de l'eau pour programmes pluriannuels d'intervention : conseils techniques aux gestionnaires et aux utilisateurs de l'eau ; aides financières pour la réalisation de travaux de protection de la ressource en eau et de lutte contre la pollution ; programmes de recherche ; information sur l'eau...

Pour la mise en œuvre de la Directive cadre, en lien avec les services de l'État (et, en Corse, avec la Collectivité Territoriale de Corse), elles sont chargées :

- d'apporter leur appui technique et financier à la réalisation des états des lieux ;
- d'assister les comités de bassin dans l'élaboration des SDAGE ;
- de mettre en place, à terme, les programmes d'intervention relayant les priorités des futurs SDAGE et programmes de mesures ;
- de préparer et de suivre la consultation du public et de contribuer à sa sensibilisation et à son information.

Depuis la "Loi Corse" de janvier 2002, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est compétente sur deux bassins : le bassin Rhône-Méditerranée et le bassin de Corse.

**> LES MOTS DE L'EAU****Le bassin hydrographique, cadre géographique de référence**

La loi de 1964 a consacré les bassins hydrographiques (ou bassins versants) comme cadre de la gestion des eaux, préférant ce découpage géographique naturel au découpage administratif. On nomme bassin hydrographique l'espace traversé, de la source à l'embouchure, par un grand cours d'eau et l'ensemble de ses affluents. Toutes les eaux y suivent une pente naturelle vers la mer ou l'océan. Les "lignes de partage des eaux" constituent les frontières entre les différents bassins. Le bassin de Corse diffère des bassins continentaux, structurés autour d'un grand fleuve : il se compose d'une juxtaposition de bassins versants côtiers de faible étendue. Sa limite : la mer Méditerranée. La Directive cadre européenne a repris le principe de gestion par bassins. Les bassins (rebaptisés districts par la DCE) sont désormais au nombre de douze en France, nationaux ou parties nationales de bassins internationaux regroupant :

- Escaut, Somme et côtiers Manche et Mer du Nord ;
- Meuse et Sambre ;
- Rhin ;
- Rhône et côtiers méditerranéens (pour Rhône-Méditerranée) ;
- Corse ;
- Adour, Garonne, Dordogne et fleuves côtiers charentais et aquitains ;
- Loire, côtiers vendéens et côtiers bretons ;
- Seine et côtiers normands ;
- Guadeloupe ;
- Martinique ;
- Guyane ;
- Réunion.

**Le SDAGE, un outil de planification**

Élaboré et approuvé par le Comité de bassin (et adopté par l'Assemblée de Corse), en concertation avec l'État, les collectivités locales, les usagers et le secteur associatif, le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) est un outil clé de planification : il dresse les grandes lignes de la politique de l'eau sur quinze ans pour chaque bassin. Il peut être décliné de manière opérationnelle à l'échelle locale en SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux), contrats de rivière, contrats de baie... qui précisent les actions et leurs financements. Avec la Directive cadre européenne sur l'eau, les objectifs des SDAGE sont renforcés. Accompagnés d'un programme de mesures réglementaires et financières, ils reprendront, en les actualisant et en en élargissant le champ, les principales dispositions des SDAGE actuels. Les Comités de bassin ont d'ores et déjà, sur la base de l'état des lieux réalisé dans chaque bassin, entamé le travail de révision de ceux-ci. La Corse disposera, avec le futur plan de gestion, du premier SDAGE spécifique à son bassin.